

**ECONOMIE** jeudi 19 janvier 2012

Sous pression, Berne va renforcer la lutte contre le blanchiment

Willy Boder

> **Argent sale** Le Conseil fédéral entend lever les obstacles à l'échange d'informations

> **La Suisse veut montrer sa bonne volonté**

L'étau se resserre sur la Suisse, soupçonnée de faire entrave à l'entraide administrative en matière de lutte contre le crime de blanchiment d'argent. L'«Egmont Group», qui regroupe 127 «services de police» nationaux de lutte contre le blanchiment, menace la Suisse d'exclusion, et le Groupe d'action financière (GAFI) va approuver des recommandations qui mettront en évidence un défaut de coopération helvétique.

Si la Confédération ne modifie pas sa législation qui fait obstacle à l'échange complet d'informations, la pression montera jusqu'à l'étape suivante qui sera sa mise sur une liste «grise» de pays non coopératifs en matière de lutte contre le blanchiment, comme l'avait fait, en 2009, l'OCDE dans le domaine de la poursuite de délits fiscaux.

Le Conseil fédéral, alerté par l'ultimatum du «Egmont Group» qui menace de rayer la Suisse de ses membres en juillet 2012 si rien ne bouge, a présenté mercredi un projet de modification de la loi concernant la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA). Une procédure de consultation est ouverte jusqu'au 20 avril et devrait déboucher sur une première discussion parlementaire en 2013.

L'important, pour le Conseil fédéral, est de faire la preuve de son intention d'améliorer les choses avant la probable approbation, en février, de nouvelles recommandations du GAFI allant dans le sens des directives du «Egmont Group» sur l'échange complet d'informations financières. Le secret bancaire est une nouvelle fois au centre de la polémique. Les instances internationales reprochent au bureau helvétique de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) de ne pas livrer à ses homologues étrangers les numéros de comptes bancaires et les transactions concernées par un soupçon de blanchiment. Ces données, de même que le nom des banques qui ont fait état de leurs soupçons au MROS, tombent en effet sous le coup du secret bancaire. Dans la pratique, les autorités suisses, qui ne communiquent que le nom des personnes soupçonnées et leur passé judiciaire éventuel, se heurtent à un refus réciproque de renseigner de la part des autorités étrangères. Ces lacunes dans l'échange d'informations «policières» ont pour effet de réduire la qualité des dossiers,

donc le nombre d'enquêtes pénales ouvertes pour blanchiment concernant directement ou indirectement la Suisse.

Le projet du Conseil fédéral autorise l'échange complet d'informations dans les cas couverts par la LBA, soit l'existence d'un crime (escroquerie, vol, trafic de drogue, corruption, terrorisme) avant l'opération de blanchiment. Cette liste sera bientôt étendue, en droit suisse, aux infractions boursières (délit d'initié).

Qu'en est-il de l'évasion fiscale? «Si une banque nous transmet par erreur des informations de ce type, elles ne sont pas transmises plus loin et ne seront donc pas utilisées pour ouvrir une enquête pénale car il n'y a pas de crime préalable», assure Stiliano Ordolli, chef suppléant du MROS.

Carlo Lombardini, avocat et spécialiste du droit bancaire, tempère cet optimisme. «Je ne suis pas opposé, en soi, à l'extension de l'échange d'informations entre autorités de lutte contre le blanchiment, mais je crains une dérive législative. C'est dans l'air du temps de vouloir criminaliser les délits fiscaux mineurs. Ces derniers temps, le Conseil fédéral a cédé à tout.» L'Union suisse des fiduciaires fustige l'intention du GAFI de «traiter de la même manière un trafiquant de drogue et un fraudeur du fisc». A noter enfin que les dernières conventions de double imposition valident l'échange d'informations en cas d'évasion fiscale de certains clients étrangers.